



COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JUILLET 2025

Excusés : Cathy BRAND (procuration à Gérard TALIETTI)

Absents : Benjamin RENNERT, Isabelle LELAY

Secrétaire de séance : Céline VUILLEMIN

Approbation du Conseil Municipal du 26 Juin 2025 : unanimité

Décisions modificatives :

Afin de pouvoir mandater deux dernières factures arrivées tardivement pour la rénovation énergétique de la salle polyvalente, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la décision modificative suivante :

BP Investissement :

Compte 2131 : Bâtiments : - 1 569.60 €

Compte 231 – 83 : Immobilisations corporelles en cours : + 1 569.60 €

Voté à l'unanimité.

Approbation de la convention avec le Centre de Gestion des Vosges sur la mise à disposition d'un conseiller de prévention pour l'élaboration du document unique :

Monsieur Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de la commune à élaborer le document unique pour évaluer les risques et inscrire toutes les mesures prises pour les diminuer et la possibilité d'avoir recours au Centre de Gestion des Vosges via une convention de mise à disposition d'un conseiller de prévention.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention et inscrit les crédits nécessaires au budget de la collectivité.

Voté à l'unanimité.

Acceptation d'un don :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la volonté de l'Association Clef de Voûte à faire un don à la commune d'un montant de 4020 € correspondant au montant de la facture de la société qui a procédé au démoussage d'une façade de l'église.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir accepter ce don.

Voté à l'unanimité.

Recours au contrat d'apprentissage :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de recourir au contrat d'apprentissage au sein des services périscolaires à compter du 01 Septembre 2025 et pour une durée de 2 ans et y préparer un CAP AEPE.

Voté à l'unanimité.

Dénonciation de la convention de projet signée avec l'EPFGE :

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 12/12/2023 qui autorisait Monsieur le Maire à signer la convention avec l'EPFGE concernant le projet de requalification de deux corps de ferme de Raon Basse avec la Protection Civile.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de dénoncer cette convention, le projet étant abandonné par la Protection Civile.

Voté à l'unanimité.

Retrait de la délégation de l'exercice du droit de préemption urbain à l'EPFGE :

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 12/12/2023 délégrant à l'EPFGE l'exercice du Droit de Préemption Urbain pour les parcelles AE 121 et AE 122 situées 52 Route d'Arches.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de retirer cette délégation à l'EPFGE.

Voté à l'unanimité.

Délibération ponctuelle portant création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité :

Monsieur le Maire informe de la nécessité de recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à des accroissements temporaires d'activité comme suit :

- Bibliothèque : contrat pour une durée de douze mois de 02/09/2025 au 31/08/2026, durée hebdomadaire de 17 heures
- Service entretien : contrat pour une durée de douze mois du 18/08/2025 au 17/08/2026, durée hebdomadaire de 28 heures
- Service entretien : contrat pour une durée de douze mois du 18/08/2025 au 17/08/2026, durée hebdomadaire de 35 heures

Voté à l'unanimité.

Délibération portant création d'un emploi permanent dans les communes de moins de 2000 habitants ou groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public :

Monsieur le Maire propose la création de ces deux postes :

- A compter du 25/08/2025, emploi d'ATSEM, catégorie C, 26 heures hebdomadaires, pour une durée de 10 mois et 2 semaines.
- A compter du 01/09/2025, emploi d'adjoint d'animation, catégorie C, 28 heures hebdomadaires, pour une durée du 10 mois

Voté à l'unanimité.

Informations diverses :

- Jean-Luc BOUTIN fait un point sur la consommation en hausse d'électricité à la salle polyvalente et en explique la cause qui est notamment la hausse des locations des deux salles. Le contrôle électrique des bâtiments a été effectué par la société APAVE. Les travaux concernant l'installation d'une chaudière biomasse au sein du groupe scolaire se termineront cet été avec l'installation du ballon tampon et de l'échangeur à plaques.
- Jean-Pierre ROUSSEL : le contrôle des extincteurs a été effectué par la société CHUBB. Des problèmes d'égoutage ont été remontés par le SICOVAD dans la Rue du Clocher, les propriétaires seront prévenus. La peinture routière a été effectuée par les employés communaux.
- Gilles BONNE : un percolateur a été acheté pour la salle polyvalente.
Compte rendu conseil d'école : de nouveaux programmes sont prévus en français et en maths dès la rentrée, de nouveaux manuels devront être achetés. Un parcours d'éducation artistique et culturel figure dans le projet d'école et les budgets doivent être supportés à la base par les collectivités dont la commune. Des travaux sont à prévoir dans les salles de classe. Les antivirus pour les postes informatiques du groupe scolaire ne sont plus pris en charge par l'éducation nationale ; un devis a été demandé au prestataire informatique de la commune.
- Céline VUILLEMIN : point sur le marché nocturne qui aura lieu le 13 juillet : une vingtaine d'exposants, la mise en place des chapiteaux et des tables et des bancs aura lieu le 13 Juillet à 9 heures.
- Bruno MOUGIN : tout le bois issu du projet Hêtre Zen a été récupéré au lycée de Saulxures sur Moselotte. Des toilettes sèches seront installées à proximité du refuge au Haut de Voirgimont. Les bois d'eau sont régulièrement nettoyés par la société de chasse la Gélinothe. Il faudra prévoir le curage des fossés ainsi qu'un passage du lamier dans certains chemins. De l'aide sera certainement demandée pour installer les barrières dans la zone de quiétude.
- Gérard TALIELTI : les travaux d'eau potable réalisés par la CAE dans la route d'Arches sont en cours. La partie communale du ruisseau de Raon Basse a été nettoyée.
- Monsieur le Maire : le budget recettes des ventes forestières est atteint. Certains administrés demandent à ce que les bacs collectifs du SICOVAD soient nettoyés, il a été demandé au SICOVAD de s'en occuper.

Séance levée à 22h03